

**CERTIFICAT D'ATTESTATION DE CAPACITE N° 7118
DELIVREE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 543-99
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Conformément à l'article R. 543-99 du code de l'environnement, l'organisme SGS-ICS agréé par décision ministérielle en date du 29 août 2008 référencée NOR : DEVP0818693A et renouvelé en date du 5 juin 2018 référencée NOR : TREP1813454A, et conformément aux exigences du règlement de certification RCFAC01, atteste que l'opérateur :

BAUDON ROUVREAU RECYCLAGE
2, rue Etienne Lenoir
ZI du Bois Joly
85500 LES HERBIERS

de numéro de siret : **54002287800016**

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

Catégorie V :

Récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels hors d'usage mentionnés à l'article R. 311-1 du code de la route.

Le certificat d'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans à compter du **23/02/2021**.

Il pourra être suspendu ou retiré avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R. 543-101 et R. 543-104 du code de l'environnement.

Fait à Arcueil le **23/02/2021**
Valable jusqu'au **22/02/2026**

Editée le **25/10/2021**

Roselyne DEFER
Directrice Certification


